



GREVE DANS L'EDUCATION LE 24 JANVIER

Une rentrée 2019 sans précédent dans l'académie de Clermont, avec des suppressions importantes de postes dans le second degré alors qu'elle accueillera seulement 0,2% d'élèves en moins. -34,5 emplois dans les lycées généraux et technologiques, -6 emplois dans les lycées professionnels, -41,5 emplois dans les collèges, sans oublier la suppression de 16 postes d'agents administratifs. Ces suppressions de postes sont à mettre en perspective avec les réformes des lycées généraux et technologiques, de la voie professionnelle et du baccalauréat.

Les conditions de travail des élèves et des personnels vont continuer de se détériorer. L'augmentation importante des heures supplémentaires censée pallier les suppressions d'emplois dans le second degré se fera en portant à deux le nombre d'heures supplémentaires imposables.

Dans les collèges, les effectifs dans les classes vont continuer d'augmenter. Dans les lycées, la conjugaison de la mise en place de la réforme des lycées et des suppressions de postes conduira à une « optimisation » des moyens par une augmentation du nombre de classes à 35 élèves ou plus. Dans la voie professionnelle, la réduction d'heures de cours sur le cursus Bac pro et pour les CAP pourrait servir de prétexte aussi au ministre pour supprimer des postes.

Au lendemain d'élections professionnelles où la participation en augmentation montre l'attachement des personnels aux instances de représentation des personnels, le ministère entend accentuer les moyens de pression sur les personnels en attaquant leur liberté d'expression à travers l'article 1 du projet de loi dite sur l'école de la confiance.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SE-UNSA, SNALC, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action, SUD Education demandent :

- **l'annulation des suppressions de postes et les créations nécessaires,**
- **une revalorisation salariale qui passe par une augmentation significative de la valeur du point d'indice,**
- **l'abandon de la réforme des lycées et du baccalauréat,**
- **le respect de la liberté d'expression et de manifestation,**
- **l'abandon de la deuxième heure supplémentaire imposable.**

Elles appellent l'ensemble des personnels

- **à se mettre en grève le 24 janvier**
- **à se rassembler dès 8h devant les établissements**
- **à organiser des AG dans les établissements**
- **à participer massivement au rassemblement devant le rectorat à 11h, avec une prise de parole des délégués d'établissements en lutte.**

Elles soutiennent toutes les initiatives locales qui s'inscrivent dans ce cadre d'appel.